

Commune de XXXX

**Plan énergie et climat communal (PECC)**



*« SLOGAN DE LA VISION »*

Version [n°], [date]

Auteurs du document : [nom]

Mandataire : [nom]

**Manuel de lecture**

Le présent modèle de « Plan énergie et climat communal » (PECC) est proposé par l’Etat de Vaud. Il est destiné prioritairement aux petites et moyennes communes sans personnel technique dédié aux questions d’énergie et de climat. En tant que **document stratégique fondateur adopté par la Municipalité**, ce plan est appelé à structurer la politique communale en matière d’énergie, de climat et de durabilité pour une durée de trois ans au minimum.

Ce modèle a pour but de faciliter la rédaction de ce document stratégique. Il donne une **base qui doit être complétée selon les ambitions, les priorités et les caractéristiques de la commune**. Pour accompagner la Municipalité dans sa démarche, l**’appui d’un mandataire externe est fortement recommandé et financièrement encouragé** par le Canton**[[1]](#footnote-1)**.

Le présent document se compose de 4 types de contenus :

1. Des explications sur l’objectif et le contenu de chaque partie (en bleu, texte à supprimer)
2. Des ressources et des exemples ( en bleu, texte à supprimer)
3. Une proposition de textes pré-rédigés que la commune peut adapter (en noir) et dont certains éléments doivent être précisés (en surbrillance)
4. Des recommandations, pré-rédigées ou non (en brun)



Les différents documents du programme cantonal visant à accompagner les communes dans la réalisation de leur PECC sont disponibles sur :

* [www.vd.ch/pecc](http://www.vd.ch/pecc)

De manière plus générale, de nombreuses ressources se trouvent sur le site [www.vd.ch](http://www.vd.ch) pour les aspects énergétiques ([www.vd.ch > Environnement > Energie](https://www.vd.ch/no_cache/themes/environnement/energie/conception-cantonale-de-lenergie/)) et plus largement de durabilité (www.vd.ch/communes-durables).

# Avant-propos de la Municipalité

*Cet avant-propos constitue le mot introductif de la Municipalité. Il porte un message de responsabilité et d’engagement, tout en précisant la portée et le statut du document. Le texte ci-dessous propose des arguments pouvant servir de base à la rédaction de cette partie. La Municipalité peut les reprendre et les adapter librement.*

* Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ([GIEC](https://www.ipcc.ch/sr15/)) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n’est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d’ici la fin du siècle. Or nous savons qu’un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C[[2]](#footnote-2), soit nettement plus que la moyenne mondiale (c’est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C’est une certitude, **il est devenu urgent de s’attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux**.
* Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d’exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l’**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d’eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l’ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.
* Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**[[3]](#footnote-3). Elle réduit la dépendance à l’importation d’énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d’**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l’inaction[[4]](#footnote-4)) : investir maintenant, c’est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
* La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s’adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l’air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).
* En conséquence et pour toutes ces raisons, [notre Municipalité affirme ici sa volonté de …].
* **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté.** Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l’Etat de Vaud dans le cadre du [programme PECC](http://www.vd.ch/pecc). Il s’agit d’un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d’énergie, de climat et de durabilité pour les [trois] prochaines années.

Table des matières

[Avant-propos de la Municipalité 3](#_Toc117691672)

[1. Introduction 5](#_Toc117691673)

[Les enjeux sur le territoire cantonal 5](#_Toc117691674)

[La nécessité d’une action cohérente à tous les niveaux 6](#_Toc117691675)

[2. Etat des lieux 7](#_Toc117691676)

[La commune en bref 7](#_Toc117691677)

[Profil climatique 8](#_Toc117691678)

[Profil énergétique 11](#_Toc117691679)

[3. Vision et objectifs 13](#_Toc117691680)

[Vision à l’horizon 2050 13](#_Toc117691681)

[Objectifs à l’horizon 2030 14](#_Toc117691682)

[4. Plan d’action 15](#_Toc117691683)

[Actions du bloc Transversal 16](#_Toc117691684)

[Actions du bloc Energie et mobilité 16](#_Toc117691685)

[Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques 17](#_Toc117691686)

[5. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre 19](#_Toc117691687)

[Gouvernance 19](#_Toc117691688)

[Sources de financement 20](#_Toc117691689)

[Suivi de la mise en oeuvre 20](#_Toc117691690)

[6. Communication du PECC 21](#_Toc117691691)

[7. Conclusion 21](#_Toc117691692)

[8. Annexe 22](#_Toc117691693)

[Annexe 1 : Profil énergétique communal 22](#_Toc117691694)

[Annexe 2 : Bilan carbone communal 22](#_Toc117691695)

[Annexe 3 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité 22](#_Toc117691696)

# [Introduction](#_Toc49438913)

*Cette introduction donne les éléments de contexte essentiels pour comprendre les enjeux climatiques, d’une part, et le cadre institutionnel fédéral et cantonal, d’autre part. Ces éléments peuvent être repris, adaptés ou supprimés par la Municipalité.*

## Les enjeux sur le territoire cantonal

1. **Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l’échelle du territoire vaudois**

Selon le [bilan carbone cantonal](https://www.vd.ch/themes/environnement/climat/bilan-carbone-cantonal-et-audit#c2091838), les principales sources d’émissions GES du territoire vaudois sont la mobilité, notamment l’utilisation des véhicules à moteur (43 %), et la production de chaleur dans les bâtiments et l’industrie (36%). L’agriculture et les sols émettent 10% des GES et le reste des émissions GES provient des procédés industriels hors chaleur et de la gestion des déchets. A ces émissions GES territoriales s’ajoutent des émissions GES extra-territoriales par exemple dues à notre consommation et à l’achat de biens. Ces émissions extra-territoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois, environ 1.5x des émissions territoriales ou ~60% du total des émissions GES.

La Commune de xxx a des leviers d’action et des responsabilités importantes pour contribuer à l’effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l’énergie et de la mobilité. Les principaux postes d’émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

1. **Les effets du changement climatique à l’échelle du territoire vaudois**

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l’avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude[[5]](#footnote-5). Ces modifications du climat sont susceptibles d’entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d’approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

Les [changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/fichiers_pdf/Rapport_final.pdf)[[6]](#footnote-6) sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d’exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d’irrigation pour l’agriculture, débit minimum des cours d’eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de xxx a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d’eau. Les principaux enjeux d’adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

## La nécessité d’une action cohérente à tous les niveaux

**Niveau fédéral**

La Confédération a ratifié l’[Accord de Paris](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat--affaires-internationales/l_accord-de-paris-sur-le-climat.html) de 2015, s’engageant à contenir l’élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l’action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s’est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l’intérieur des frontières suisses d’ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu’à 40 % de ces réductions à l’étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le [Conseil fédéral](https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-76206.html) s’est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d’atteindre cet objectif.

La [Stratégie énergétique 2050](https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/energie/strategie-energetique-2050.html) a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d’énergie finale par habitant-e par an d’ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l’efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu’à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l’énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1er janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d’exécution sont entrées en vigueur.

**Niveau cantonal**

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle [Conception cantonale de l’énergie](https://www.vd.ch/no_cache/themes/environnement/energie/conception-cantonale-de-lenergie/) (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d’énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l’année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050.

Le [Plan climat vaudois](https://www.vd.ch/themes/environnement/climat/) 1ère génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d’ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d’ici à 2050. Afin d’atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l’adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités[[7]](#footnote-7). L’atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu’avec les efforts de l’ensemble de la collectivité, qu’il s’agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Depuis juin 2023, l’Etat et les communes doivent, dans l'exercice de leurs tâches, atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040, selon l’article 179b de la [Constitution vaudoise](https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/101.01?key=1615471700601&id=f79b6681-185b-42a1-946d-55fb19430277).

**Niveau communal**

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d’adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l’atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l’élaboration d’une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d’accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s’appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

* Un état des lieux (partie 2) est d’abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
* Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).
* Un plan d’action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d’adaptation.
* Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d’actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

# Etat des lieux

*Réalisé avec l’appui du mandataire, l’état des lieux pose les bases pour orienter la suite de la démarche. Il doit permettre de dresser une photographie de la situation à un instant ’T’, afin d’identifier les priorités en fonction des réalités locales.*

## [La commune en bref](#_Toc49438918)

*Ce chapitre présente la commune via quelques informations générales et dresse un état des lieux des démarches et actions déjà en place.*

**Présentation**

La Commune de xx, du district de xx, recense xx habitant-e-s pour une superficie de xx.

Elle a notamment la particularité … [indiquer notamment : projets en cours, santé financière, particularités de son tissu économique, collaboration avec une commune voisine, etc.].

|  |
| --- |
| La Municipalité peut insérer une ou plusieurs photos illustrant la commune et/ou sa localisation |

**Démarches existantes**

En matière d’énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans les démarches suivantes et mène, en outre, déjà différentes actions dans les domaines couverts par le PECC :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Thème | Actions réalisées  | N° Fiche-action PECC |
| Stratégie - planification | *Agenda 21 ou 2030 ;* *Plan directeur communal (PDCom) ;**Concept énergétique des communes vaudoises (CECV)* |  |
| Transversal | *Mise en place d’une commission énergie ou durabilité**Création d’un fonds énergie et durabilité* *Collecte des biodéchets, mise en place d’espaces trocs, etc.*  | *T1 « commission énergie ou durabilité »**T2 « Fonds énergie et durabilité »**T6 « Réduire, réutiliser et recycler les déchets »* |
| Energie & mobilité | *Planification énergétique territoriale (PET)**Concept d’éclairage public**Rénovations des bâtiments communaux**Plan de mobilité* | *E13 « Planification énergétique »**E12 « Eclairage public »**E11 « Exemplarité dans la conception et l’exploitation des bâtiments communaux »* |
| Adaptation aux changements climatiques | *Programme Nature en Ville**Suppression des produits phytosanitaires pour les surfaces communales**Action d’extinction de l’éclairage public**Arrachage d’espèces exotiques envahissantes chaque année* | *C17 « Biodiversité »**C17 « Biodiversité »**C17 « Biodiversité »**C18 « Biodiversité »* |

## [Profil climatique](#_Toc49438918)

*Réalisé avec l’appui du mandataire, le profil climatique présente les principaux postes d’émissions de GES et les principaux enjeux d’adaptation sur le territoire communal.*

Le profil climatique de la Commune de xxx a été réalisé en [année] sur la base des outils fournis par le Canton (cf. Annexe 2). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d’émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d’adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

**Volet 1 : Principaux postes d’émissions de GES**

 *Le Bureau de la durabilité (*pecc@vd.ch*) fournit aux communes un outil gratuit permettant de faciliter la réalisation du bilan des émissions territoriales, ainsi que des émissions de l’administration communale. Une partie des postes sont préremplis sur la base de données fédérales ou cantonales, alors que d’autres sont à compléter avec l’appui du mandataire.*

[Faire la synthèse des principaux éléments issus du bilan, év. sous forme graphique]

L’analyse devrait porter sur les points ci-dessous :

* Principaux postes d’émissions directes du bilan territorial (énergie, mobilité, etc.) ;
* Principaux postes d’émissions pour l’administration communale ;
* Evaluation des émissions indirectes (consommation et fin de vie).

|  |
| --- |
| La Municipalité peut insérer un extrait graphique du profil climatique pour illustrer l’analyse. |

**Volet 2 : Principaux enjeux d’adaptation**

 *Une feuille d’informations pour chaque région géographique du Canton (Alpes/Préalpes ; Plateau ; Agglo ; Jura) est disponible sur www.vd.ch/pecc. Elle documente les principales évolutions climatiques et les principaux risques pour chacune de ces régions. Ces informations peuvent être reprises dans ce document.*

En ce qui concerne les enjeux d’adaptation aux changements climatiques, notre commune appartient à la zone géographique [Alpes/Préalpes ; Plateau ; Agglo ; Jura]. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

[Faire la synthèse des principales évolutions climatiques attendues, év. sous forme graphique]

L’analyse devrait se baser sur les feuilles d’informations par régions et porter sur les points ci-dessous :

* Risques liés à l’accentuation des fortes chaleurs ;
* Risques liés à l’accroissement de la sécheresse ;
* Risques liés à la diminution des précipitations neigeuses ;
* Risques liés à l’aggravation du risque de crues et de mouvements de terrains ;
* Risques liés à la modification de l’activité des tempêtes et de la grêle ;
* Risques liés à l’augmentation des fortes précipitations ;
* Risques pour la biodiversité et les milieux naturels ;

Risques liés à la propagation d’organismes nuisibles, de maladies et d’espèces exotiques.

**Enjeux liés à la biodiversité**

 *Des outils sont à disposition pour un bref état des lieux des enjeux liés à la biodiversité :*

* *Cartographie des ilots de chaleur :* [*https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/nature-dans-lespace-bati#c2081913*](https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/nature-dans-lespace-bati#c2081913)

[Relever les principaux îlots de chaleur dans la zone bâtie et déterminer s’il s’agit de parcelles publiques (ex : écoles, place du village, parking, etc.).]

* *Cartographie de la canopée urbaine :* [*https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/nature-dans-lespace-bati#c2081913*](https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/nature-dans-lespace-bati#c2081913)

[Mentionner l’indice de canopée de la commune dans l’espace bâti en comparaison avec la moyenne cantonale. ]

* *Inventaire des biotopes d’importance régionale et locale :* [*https://www.geo.vd.ch/*](https://www.geo.vd.ch/)

[Relever les éventuels biotopes d’importance sur le territoire communal et définir si la commune prend des mesures particulières par rapport à leur existence.]

* *Réseau écologique cantonal :* [*https://www.geo.vd.ch/*](https://www.geo.vd.ch/)

[Situer la commune par rapport au réseau écologique cantonal.]

* *Observations de plantes exotiques envahissantes sur le territoire communal :* [*https://neo.infoflora.ch/fr/index.html*](https://neo.infoflora.ch/fr/index.html)

[Relever les principales espèces exotiques envahissantes qui ont été observées sur le territoire communal.]

## [Profil énergétique](#_Toc49438918)

*Réalisé avec l’appui du mandataire, le profil énergétique présente les points forts, les points faibles et les potentiels d’amélioration de la Commune dans le domaine de l’énergie. Ceci donne à la Commune un panorama de ce qui est faisable et lui permet d’identifier les actions pertinentes dans ce domaine.*

Le profil énergétique de la Commune de xxx a été réalisé en [date] sur la base des données transmises par le Canton (cf. Annexe 1). Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d’énergie.

La commune dispose de xxx bâtiments communaux. Parmi ces bâtiments, Xxx ont fait l’objet d’une rénovation énergétique [donner le type de rénovation : rénovation globale, rénovation de la toiture, isolation périphérique, remplacement des fenêtres uniquement, remplacement du système de chauffage, etc.]. Une analyse énergétique (CECB+) a déjà été réalisée sur xxx bâtiments communaux [donner le résultat des analyses CECB+ sous forme de texte ou en insérant les étiquettes CECB+ ].

 *- La Direction de l’énergie (*info.energie@vd.ch*, 021 316 95 50) met à disposition le Profil énergétique du territoire communal en ligne : https://stat-energie-vd.ch/profil-energie/. Cette application permet de dresser un état de la situation énergétique sur le périmètre d’une commune ou d’un ensemble de communes. Des données sur les besoins estimés de chaleur, la consommation et la production d’énergie sur le territoire sont présentées*. *Cet outil fournit également la répartition de la la consommation annuelle de chaleur des bâtiments par agent énergétique, ainsi que sur le potentiel d’économie d’énergie lié à l’assainissement énergétique des bâtiments.*

*- Les données concernant les bâtiments communaux (analyses énergétiques, rénovations) sont en possession de la commune.*

[Faire la synthèse des principaux éléments issus du profil énergétique, év. sous forme graphique]

L’analyse devrait porter sur les points ci-dessous :

Points forts ou points faibles :

* Part d’énergie renouvelable pour la consommation de chaleur
* Potentiel de réduction de la consommation lié à l’assainissement énergétique des bâtiments
* Production d’électricité renouvelable (photovoltaïque principalement)
* Etat énergétique des bâtiments communaux

Potentiel d’amélioration parmi les points ci-dessus

|  |
| --- |
| La Municipalité peut insérer un extrait du profil énergétique pour illustrer l’analyseLa Municipalité peut insérer les étiquettes CECB+ des bâtiments analysés |

*Exemples de points forts*

*\* La production d’électricité photovoltaïque a augmenté de [taux] % en 3 ans, pour une production moyenne de [xx] kWh/an par habitant-e.*

*\* L’assainissement énergétique de [xx] (nombre ou %) bâtiments communaux a été réalisé.*

*Exemples de points faibles*

*\* [80]% du chauffage des bâtiments se fait par des énergies fossiles (gaz, mazout) ou de l’électricité directe. Pour comparaison, la moyenne cantonale est de 78% (CADENER, 2021).*

*\* Malgré les rénovations effectuées, le besoin de chaleur pour les bâtiments est en dessus de la moyenne cantonale (de 137  kWh/m2/an par habitant-e (CADENER, 2021)). Ceci s’explique par la grande part de bâtiments construits avant 1980.*

*\* La consommation moyenne d’électricité par habitant-e est en dessus de la moyenne cantonale (de 4'970 kWh/hab/an (DIREN, 2020)). Ceci peut s’expliquer notamment par la présence d’entreprises, [autres activités] sur la commune.*

# Vision et objectifs

## Vision à l’horizon 2050

*La Municipalité décrit ici sa vision politique en matière d’énergie, de climat et de durabilité à l’horizon 2050.* *Un tel engagement contribue à légitimer les actions entreprises et à fédérer les acteur-trice-s impliqué-e-s. La vision doit comporter un bref texte explicatif ainsi qu’un slogan, un logo ou une illustration graphique (qui pourra devenir un outil de communication, cf. chapitre 7).*

La Commune de xxx a défini sa vision à l’horizon 2050, dans laquelle s’inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

[Exposer la vision sur 1-2 paragraphes]

 *Pour inspiration, la vision peut s’orienter autour des mots clés suivants : transition énergétique ; urgence climatique ; durabilité ; neutralité carbone ; générations futures ; qualité de vie ; sobriété ; exemplarité ; engagement citoyen ; etc.*

|  |
| --- |
| [REPRESENTATION] |

Afin de fédérer l’ensemble des acteur·trice·s et de communiquer l’essence de cette vision, la Municipalité, a défini [le slogan et/ou la représentation suivant·s].

[« SLOGAN DE LA COMMUNE »]

En cohérence avec la fiche 4 du catalogue d’actions du PECC (voir chapitre 4), l’élaboration du slogan ou de la représentation peut être le fruit d’un processus participatif ou d’un concours.

*Pour inspiration, voici des exemples de slogans et une représentation ou projection future d’un espace public illustrant la vision souhaitée :*

* *Cossonay : « Cossonay, qualité de vie »* ;
* *Nyon : « Nyon s’engage pour le climat »* ;
* *Lausanne : Lausanne, 0 % carbone, 100 % solidaire.*

## Objectifs à l’horizon 2030

*Les objectifs de la Municipalité sont définis à l’horizon 2030. Ces objectifs sont à construire selon les résultats des chapitres précédents (Etat des lieux et Vision), avec l’aide de la/du mandataire. Au minimum, deux objectifs par thème – transversal, énergie et climat – doivent être déterminés. Afin de vérifier la cohérence entre les objectifs et le plan d’action (chapitre suivant), les 10 actions identifiées sont indiquées pour chaque objectif.*

*En cas de démarche intercommunale, les objectifs communs sont identifiés par le symbole suivant. *

En s’appuyant sur l’état des lieux et la vision, la Commune de xxx a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l’horizon 2030, mais pourront faire l’objet d’éventuelles adaptations à l’issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Les objectifs partagés par plusieurs communes ([nom des communes], [nom des communes], [nom des communes] sont indiquées par le symbole. **

 *Le Catalogue des fiches d’action complet est consultable www.vd.ch/pecc.*

*Des exemples d’objectifs sont présentés ci-dessous pour faciliter la rédaction.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Thème | Objectifs  | N° Fiche d’action |
| Transversal | *Impliquer la population dans l’élaboration et/ou la réalisation des actions mises en place par la Commune**Montrer l’exemple et soutenir des actions durables* *[Autre objectif]* | *T4 « Participation »,* *T2 « Fonds »**[Autres Fiches]**[Autres Fiches]* |
| Energie & mobilité | *Atteindre une part d’énergie renouvelable de 35 % dans la consommation d’énergie* *Réduire la consommation énergétique de la commune de 35 % par rapport à 2000**[Autre objectif]* | *E13 « Planification énergétique »**E14 « Réseaux de chaleur »**E10 « Bâtiments privés »* *E11 « Exemplarité »**[Autres Fiches]* |
| Adaptation aux changements climatiques | *Favoriser la biodiversité sur le x % des espaces verts et des bâtiments communaux**Protéger la population des évènements climatiques**[Autre objectif]* | *C17 « Biodiversité »,* *C21 « Canicule »**[Autres Fiches]* |

# Plan d’actions

*Ce plan d’actions décrit les actions que la Municipalité souhaite mettre en œuvre durant les trois années suivant l’adoption du PECC. Le plan d’action est élaboré avec l’aide de la/du mandataire, à partir du* [*Catalogue des fiches d’action*](https://www.vd.ch/index.php?id=2019157) *proposé par le Canton. Dans le cadre de la* [*subvention du PECC*](https://www.vd.ch/index.php?id=2019205)*, il est exigé de réaliser au minimum 10 actions (4 fiches « transversales », 3 fiches « énergie », 3 fiches « adaptation », dont les 3 fiches obligatoires suivantes : n°4 « Participation », n°11 « Planification énergétique sur le territoire », n°15 « Biodiversité »).*

Le présent **plan d’actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l’état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d’action proposées par le Canton, s’inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les xx actions que la Municipalité s’engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d’entre elles sont mentionnés synthétiquement :

* un horizon temporel de mise en œuvre ;
* un coût estimatif ;
* les résultats attendus ;
* les ressources et soutiens envisageables ;
* des arguments en faveur de la mise en œuvre.

Les actions réalisées en partenariat avec d’autres communes ([nom des communes], [nom des communes], [nom des communes] sont indiquées par le symbole. **

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en annexe 3 de ce document. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

*Le canevas ci-dessous, ainsi qu’un exemple par thème, propose une base pour la présentation du plan d’action. La commune a toute liberté de retenir une autre présentation graphique.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° Fiche – Nom de l’action** | *Calendrier* | *Coût estimatif* |
|  | *🡪* ***Résultats attendus****: définir l’objectif à atteindre ou le livrable confirmant la réalisation de l’action. A mettre en lien avec les indicateurs de suivi (cf. Tableau de suivi du PECC).**🡪* ***Ressources :*** *indiquer les sources de financement, les personnes de soutiens internes ou externes à la Municipalité ainsi que les outils facilitant la mise en œuvre et la communication.* *🡪*  ***Arguments de mise en œuvre****: mentionner base légale, gains économiques, coûts d'inaction, bénéfices soutenant la mise en œuvre, impulsion de l’action.* |

## Actions du bloc Transversal

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°4 – Favoriser la participation et l’engagement de la population** | *2022-2024* | *3000-5000 CHF* |
|  | *🡪* ***Résultats attendus****: Réaliser une action impliquant la population dans la conception du PECC et au moins une action annuelle de mobilisation citoyenne en lien avec le plan d’action.* *🡪* ***Ressources :*** *Outils ou matériels de communication spécifiques indiqués dans les fiches, formation cantonale, conseils du Canton.**🡪* ***Arguments de mise en œuvre****:**Susciter l’adhésion et l’engagement de la population pour les objectifs du PECC, favoriser la cohésion sociale, créer une dynamique de changement, capitaliser sur les opportunités et prévenir des coûts futurs.* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **[N° Fiche] – [Nom de l’action]** | *[Calendrier]* | *[Coût estimatif]* |
|  | *🡪* ***Résultats attendus****:* [à compléter]*🡪* ***Ressources :*** [à compléter]*🡪*  ***Arguments de mise en œuvre****:* [à compléter] |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **[N° Fiche] – [Nom de l’action]** | *[Calendrier]* | *[Coût estimatif]* |
|  | *🡪* ***Résultats attendus****:* [à compléter]*🡪* ***Ressources :*** [à compléter]*🡪*  ***Arguments de mise en œuvre****:* [à compléter] |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **[N° Fiche] – [Nom de l’action]** | *[Calendrier]* | *[Coût estimatif]* |
|  | *🡪* ***Résultats attendus****:* [à compléter]*🡪* ***Ressources :*** [à compléter]*🡪*  ***Arguments de mise en œuvre****:* [à compléter] |

## Actions du bloc Energie et mobilité

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°13 - Planifier l’approvisionnement en énergie du territoire communal** | *2022-2024* | *5'000 -10'000 CHF* |
|  | *🡪* ***Résultats attendus****: avoir une stratégie d’approvisionnement en énergie pour exploiter le potentiel en énergies renouvelables sur la commune* *🡪* ***Ressources :*** *subvention cantonale, guide cantonal, mandataire pour réalisation.**🡪*  ***Arguments de mise en œuvre****: 16a LVLEne (obligation pour certaines communes), gains en CO2 par la mise en place, vision à moyen terme, permet d’établir un programme d’actions pour l’approvisionnement en énergie, indépendance énergétique.* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **[N° Fiche] – [Nom de l’action]** | *[Calendrier]* | *[Coût estimatif]* |
|  | *🡪* ***Résultats attendus****:* [à compléter]*🡪* ***Ressources :*** [à compléter]*🡪*  ***Arguments de mise en œuvre****:* [à compléter] |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **[N° Fiche] – [Nom de l’action]** | *[Calendrier]* | *[Coût estimatif]* |
|  | *🡪* ***Résultats attendus****:* [à compléter]*🡪* ***Ressources :*** [à compléter]*🡪* ***Arguments de mise en œuvre****:* [à compléter] |

## Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°17 - Renforcer la biodiversité pour s’adapter aux changements climatiques** | *2022-2024* | *[Coût estimatif]* |
|  | *🡪* ***Résultats attendus****: Former au moins une personne à la protection du patrimoine arborée, à l’inventaire des arbres remarquables ou à la gestion des espaces verts (par exemple cours CEP), planter dans l’espace bâti au minimum 10 arbres d’essences majeures en pleine terre ou 5 arbres dans des zones minérales identifiées comme îlot de chaleur (fosse de plantation min. 15m3), transformer au moins une surface minérale ou un massif de plantes horticoles en surface verte pérenne, ajouter au moins une disposition pour promouvoir la biodiversité et conserver un quota minimal de surfaces vertes dans les règlements de constructions ou d’aménagement, réaliser annuellement une action de communication ou de sensibilisation pour la population en lienavec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans l’espace bâti, réaliser l’inventaire des arbres remarquables d’importance cantonale, convertir 2’500 m2 (un demi terrain de foot) de surface verte en prairie fleur**🡪* ***Ressources :*** *Plusieurs subventions et formations cantonales, boîte à outils cantonale, associations de protection de la nature, biologiste à mandater.**🡪*  ***Arguments de mise en œuvre****: amélioration de la qualité de vie de tous, gain de fraîcheur en été, amélioration de la qualité de l’air, protection et valorisation du patrimoine naturel local, contribution au maintien de pollinisateurs.* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **[N° Fiche] – [Nom de l’action]** | *[Calendrier]* | *[Coût estimatif]* |
|  | *🡪* ***Résultats attendus****:* [à compléter]*🡪* ***Ressources :*** [à compléter]*🡪*  ***Arguments de mise en œuvre****:* [à compléter] |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **[N° Fiche] – [Nom de l’action]** | *[Calendrier]* | *[Coût estimatif]* |
|  | *🡪* ***Résultats attendus****:* [à compléter]*🡪* ***Ressources :*** [à compléter]*🡪*  ***Arguments de mise en œuvre****:* [à compléter] |

# Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

## Gouvernance

*La gouvernance définit clairement les rôles, interactions et tâches des différent-e-s acteur-trice-s impliqué-e-s – notamment de la Municipalité, du bureau prestataire, d’éventuelles commissions ou groupe de suivi. Pour rappel, les textes en orange représentent des recommandations, dont la pertinence doit être évaluée par la Municipalité.*

La **Municipalité** est responsable d’adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l’action de chaque dicastère désigné afin d’initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d’attribuer les mandats, d’activer les partenariats ou d’effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d’action selon l’évolution des projets.

Le **Conseil [communal / général]**, a pour principales tâches :

* d’accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d’action proposé par la Municipalité
* de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d’un-e conseiller-ère.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le [**bureau xxx]**. Celui-ci l’appuie dans l’élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l’identification et le suivi annuel des mesures du plan d’action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l’attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les [dicastères/services] responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le plan d’action détaillé au chapitre 4.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé des membres de la Municipalité et de l’administration communale, ainsi que du [bureau xxx], est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

* [Nom], [Fonction]
* [Nom], [Fonction]
* [etc.]

Il se réunit au moins [2-3] fois par an pour :

* préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
* effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d’action (Tableau de suivi) ;
* évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
* déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l’avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l’ordre du jour de ses séances.

[En cas de commission pour l’énergie, le climat et / ou la durabilité déjà existante, intégrer ici un ou plusieurs § précisant la composition et les principales attributions]

[En cas de démarches ou d’actions mise en œuvre à l’échelle intercommunale, intégrer un § en lien avec les relations et les échanges d’informations avec les partenaires]

## Sources de financement

*Les ressources allouées au portage de la démarche et à la mise en œuvre des mesures sont précisées ici. Les sources de financement envisagées sont esquissées.*

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l’accompagnement du [bureau xxx] (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de [4 ans]. Ledit mandat est financé pour [xx %] par un montant de [xxx CHF] porté au budget annuel sur les [xxx prochaines années], et pour [xx %] par une subvention cantonale de l’ordre de [xxx CHF], qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche[[8]](#footnote-8).

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d’action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

* Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
* Demandes spécifiques de crédits au Conseil [communal / général], en particulier dans le cadre des projets [xxx], [xxx] et [xxx] du plan d’action.
* Fonds pour l’énergie, le climat et ou la durabilité, en particulier pour les projets [xxx], [xxx] et [xxx] du plan d’action.
* Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des projets [xxx], [xxx] et [xxx] du plan d’action.
* Autres : [xxx].

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l’objet d’une évaluation et d’une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du [groupe de suivi / du dicastère en charge] avec l’appui du bureau mandataire.

## Suivi de la mise en oeuvre

*Cette étape vise la concrétisation des actions prévues dans le plan d’action. La mise en œuvre peut subir un certain nombre d’aléas : manque de ressources, objectifs inadéquats ou résistances internes. La réalisation des actions doit donc faire l’objet d’un suivi régulier.*

 *Un Tableau de suivi des actions est proposé par le Canton (et exigé dans le cadre de la subvention). Il donne notamment la liste des indicateurs de mise en œuvre pertinent pour réaliser le suivi. Il est disponible sur demande auprès du Bureau de la durabilité (*pecc@vd.ch*).*

La mise en œuvre des projets du plan d’action fait l’objet d’un suivi régulier, par le biais d’un Tableau de suivi des actions (en Annexe 3). Ce tableau donne une vue d’ensemble de l’état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par [le groupe de suivi / le dicastère en charge], avec l’aide du [bureau xxx].

Il fait l’objet d’au moins une révision annuelle, afin de garantir l’atteinte des résultats souhaités, d’évaluer l’avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

# Communication du PECC

*La Municipalité décrit dans ce chapitre les démarches de communication envisagées en lien avec le présent document et l’avancement des projets du plan d’action. Elle y annonce également les actions d’information et de sensibilisation qu’elle compte mener avec l’appui de sa/son mandataire.*

La Municipalité s’engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d’action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

[Le groupe de suivi / le dicastère en charge], avec l’aide du [bureau xxx], est chargé de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d’autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : [séance d’information ; journal communal ; pages dédiées ou vidéo explicative sur le site web de la commune ; lettres à la population ; affiches, etc.].

En s’appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d’actions au niveau de la population, afin d’entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

 *Des liens vers différents supports ou programmes de sensibilisation et d’informations sont indiqués dans les fiches d’action du PECC, sous « Plus d’informations ».*

Une attention particulière sera donnée à l’organisation d’événements qui permettent d’aller au-delà de l’information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d’action n° 4 « Favoriser la participation et l’engagement de la population ».

*Dans le programme de formation, un cours spécifique à la Fiche n°4 « Favoriser la participation et l’engagement de la population » est proposé.*

# Conclusion

*Ce chapitre réaffirme l’engagement de la Municipalité à lutter contre le réchauffement climatique à son échelle. Il porte un message de responsabilité, d’engagement et d’exemplarité.*

Par le présent document, la Commune de xxx s’engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d’énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu’à s’adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d’exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d’encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s’engager activement et à participer aux actions qu’elle entreprend.

Adopté par la Municipalité Date : ………………..

La/Le Syndic :…………………….. La/Le Secrétaire : …………………

# Annexe

Il est recommandé de proposer les annexes suivantes :

## Annexe 1 : Profil énergétique communal

## Annexe 2 : Bilan carbone communal

## Annexe 3 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité

1. Plus d’informations sur la subvention sur [www.vd.ch/pecc](http://www.vd.ch/pecc). [↑](#footnote-ref-1)
2. Depuis la période de référence préindustrielle. Météosuisse, [Changement climatique](https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/changement-climatique.html) [↑](#footnote-ref-2)
3. Le dernier [rapport de la Commission mondiale sur l’économie et le climat](https://unfccc.int/fr/news/une-croissance-economique-respectueuse-du-climat-pourrait-rapporter-26-000-milliards-de-dollars-d) (GCEC, 2018) estime qu’avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d’ici 2030. [↑](#footnote-ref-3)
4. Selon le [rapport de l’OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques](https://www.oecd.org/fr/env/cc/les-consequences-economiques-du-changement-climatique-9789264261082-fr.htm) (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle [↑](#footnote-ref-4)
5. National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisses.html> [↑](#footnote-ref-5)
6. Changements climatiques du Canton de Vaud - [Synthèse](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/fichiers_pdf/Synth%C3%A8se_Adaptation.pdf) et [Annexes](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/fichiers_pdf/Annexes.pdf)  [↑](#footnote-ref-6)
7. Fait qu’un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique. [↑](#footnote-ref-7)
8. Les conditions de subventionnement sont précisées dans une [directive](https://www.vd.ch/index.php?id=2019205). [↑](#footnote-ref-8)